

La MRC vous informe

Printemps / Été 2015
volume 8, numéro 2



MOT DE LA PRÉFET

Pôle logistique de transport

De plus en plus, on entend parler, dans les médias, de la stratégie maritime du gouvernement du Québec. Comme la moitié de nos municipalités sont riveraines du fleuve Saint-Laurent, nous sommes particulièrement intéressés par le développement de ce dossier qui pourrait avoir des retombées économiques importantes non seulement pour notre territoire, mais aussi pour l'ensemble du Québec.

Parmi les éléments clés de ce projet, il y a l'agrandissement des installations du Port de Montréal à Contrecœur, dont la construction, à compter de 2018, permettra au Port de manutentionner annuellement 1,15 million de conteneurs, et la mise en place, à proximité, d'une plateforme intermodale de transport des marchandises.

Depuis maintenant plusieurs années, nous travaillons sans relâche à faire valoir, auprès du gouvernement, les nombreux atouts de notre région qui est pressentie pour accueillir cette importante installation : un port ouvert

12 mois par année, des terrains disponibles en zone blanche qui ne grugeraient pas les terres agricoles, ainsi que notre proximité des voies ferroviaires et des grands axes routiers via l'autoroute 30.

En décembre dernier, nous avons rendu publics les résultats d'une étude réalisée par des experts, qui confirme que la mise en place d'une plateforme en logistique des transports à proximité des futures installations du Port de Montréal, à Contrecœur, serait probablement le plus important projet industriel au Québec pour les prochaines années.

Selon ce rapport, on évalue que des investissements de 15 à 20 millions \$, pour l'achat de terrains à proximité des installations du Port de Montréal à Contrecœur, pourraient générer des activités de construction de l'ordre de 8 milliards \$ pour les 20 prochaines années. De plus, la mise en place d'un pôle logistique à Contrecœur permettrait la création et le maintien de plus de 24 000 emplois directs et indirects liés à ce secteur d'activité qui regroupe l'entreposage, mais aussi l'assemblage, la transformation, le transport et tous les domaines rattachés à cette industrie tels l'entretien, la formation de la main-d'œuvre et l'administration.

Bref, dans un contexte où le Québec connaît un ralentissement économique important, ce projet aurait la capacité de relancer l'ensemble de notre économie en favorisant l'exportation de nos produits manufacturiers, puisque le Canada signera sous peu une entente de libre-échange avec l'Union européenne, qui sera bénéfique pour plusieurs.



Le développement économique, toujours une priorité

Comme vous le voyez, le développement économique demeure au centre des priorités de la MRC de Marguerite-D'Youville. Des projets comme celui du pôle logistique, et bien d'autres encore, ne pourraient exister sans le travail acharné d'une équipe de professionnels dévoués.

La place enviable qu'occupe le territoire de Marguerite-D'Youville, au niveau du développement économique provincial, est due en grande partie à l'expertise de l'équipe du CLD qui est à l'écoute des besoins des entrepreneurs. Les membres du conseil de la MRC en sont bien conscients et entendent bien poursuivre cette mission, car qui dit croissance économique, dit meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population de la MRC.

Même si, dans les faits, le CLD de Marguerite-D'Youville a cessé ses activités en janvier dernier, la presque totalité de ses conseillers a intégré le tout nouveau Service de développement économique de la MRC et continue d'aider des entreprises à voir le jour et à poursuivre leur croissance au bénéfice de tout le territoire.

Suzanne Dansereau
Préfet

ENVIRONNEMENT



UN BILAN 2014 ENCOURAGEANT

Les citoyens de la MRC maintiennent leurs bonnes habitudes de tri, puisqu'en 2014, on a enregistré une diminution de près de 2 % des matières enfouies. Ce résultat est attribuable à une augmentation de près de 11 % de l'achalandage à l'Écocentre Marguerite-D'Youville, ainsi qu'à un taux de récupération des matières recyclables de 115 kg/habitant, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise (100 kg/habitant).

Malgré les efforts, il reste tout de même une quantité non négligeable de matières ayant un potentiel de valorisation qui sont encore déposées dans le bac noir. Lors de la collecte des résidus domestiques cet été, l'Escouade verte a observé des matières telles que cartons, plastiques, résidus domestiques dangereux (RDD) et résidus verts.

La MRC vous rappelle qu'il existe de nombreuses solutions à l'enfouissement, et ce, pour la plupart des matières.

MATIÈRES RETROUVÉES DANS LE BAC NOIR

Contenants, emballages, imprimés et journaux (verre, plastique, métal, carton et papier)

Résidus verts (pelouse, résidus de jardin)

Collecte de résidus verts

Branches

Matières organiques (résidus de table ou jardin)

RDD (piles, peinture, huile, pneus, fluocompactes, matériel informatique et électronique, produits ménagers, produits de piscine, acide, base, organiques, etc.)

Petits appareils à moteur, articles usagés réutilisables

Appareils réfrigérants (congélateurs, réfrigérateurs, celliers, refroidisseurs d'eau, humidificateurs, climatiseurs, etc.)

Matériaux de construction (bois, gypse, asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, brique, métal, etc.)

Articles volumineux (meubles, électroménagers, matelas, tapis, réservoirs à eau chaude, etc.)

SOLUTIONS À L'ENFOUISSEMENT

Collecte de matières recyclables

Herbicyclage (action de laisser le gazon sur la pelouse)

Écocentre

Collecte de branches
Écocentre

Compostage domestique
Collecte des matières organiques (Organibac, en 2016)

Écocentre

Écocentre

Écocentre

Écocentre

Écocentre
Collecte de volumineux



ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Horaire estival

SECTEUR NORD (Contrecoeur)
4111, route Marie-Victorin

NOUVEAU!!

Maintenant ouvert à compter de 8 h le matin, du mercredi au samedi.

Les samedis 4, 11, 18 et 25 avril 2015

8 h à 16 h

29 avril au 31 octobre 2015

Du mercredi au samedi

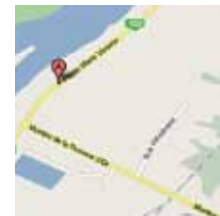
8 h à 16 h

Les samedis 7, 14 et 21 novembre 2015

8 h à 16 h

À partir du 22 novembre 2014

Fermé



SECTEUR SUD (Varennes) 1975, chemin de l'Énergie

NOUVEAU! Maintenant ouvert le dimanche à compter de midi.

Jusqu'au 29 mars 2015

Ouvert du jeudi au samedi

8 h à 16 h

Du 30 mars au 1^{er} novembre 2015

ouvert selon l'horaire suivant :

Lundi

Fermé

Mardi et mercredi

8 h à 16 h

Jeudi

8 h à 18 h

Vendredi, samedi et dimanche

8 h à 16 h

À partir du 2 novembre 2015

Ouvert du jeudi au samedi

8 h à 16 h

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont acceptés sans frais.

Les matières telles que les matériaux de construction et rénovation, résidus verts et autres sont acceptés à un coût minime, selon le volume apporté.

Visitez le www.margueritedyouville.ca ou communiquez avec la MRC pour plus de détails sur les matières acceptées et sur la tarification.

ATTENTION! Le tri des matières est obligatoire afin d'augmenter le potentiel de récupération des matières valorisables. Les RDD doivent être déposés dans des contenants étanches et identifiés. Aucun transvidage n'est autorisé sur le site.



SAVIEZ-VOUS QUE...

D'un point de vue environnemental

Selon Recyc-Québec, les RDD et les matières contenant des métaux lourds peuvent, lorsqu'ils sont enfouis, contaminer le sol et la nappe phréatique?

Aussi, leurs impacts environnementaux sont particulièrement importants lorsqu'ils sont rejetés dans la nature ou dans les égouts, où ils nuisent au bon fonctionnement des usines d'épuration des eaux usées.

Réglementation

Nous vous rappelons que, selon le RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS RÉGIONALES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES de la MRC, il est strictement interdit de déposer des RDD à la collecte de résidus domestiques (bac noir). Utilisez plutôt les services de l'écocentre! Ils sont gratuits et accessibles 12 mois par année.



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES À LA SEMAINE

La collecte des résidus domestiques (bac noir) reprend sur une base hebdomadaire dès le début juin, et ce, jusqu'à la fin septembre. Pour plus de détails, consultez votre calendrier des collectes 2015. La MRC vous rappelle que les bacs doivent être déposés en bordure de rue dès 7 h le jour de la collecte, les roues et la poignée vers la résidence. **Aucun surplus n'est accepté à côté des bacs roulants.**



COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

Horaire

Villes	Dates
Calixa-Lavallée	5 mai, 13 octobre, 10 novembre, 24 novembre
Contrecoeur	5 mai, 13 octobre, 10 novembre, 24 novembre
Saint-Amable	5 mai, 13 octobre, 10 novembre, 24 novembre
* Sainte-Julie	Tous les lundis du 20 avril au 23 novembre inclusivement sauf au mois de juillet et novembre où les collectes ont lieu aux deux semaines
* Varennes	Tous les lundis du 20 avril au 23 novembre inclusivement sauf au mois de juillet et novembre où les collectes ont lieu aux deux semaines
Verchères	5 mai, 13 octobre, 10 novembre, 24 novembre

* **Sainte-Julie et Varennes** : prenez note que les sacs de plastique sont acceptés seulement lors de la première collecte d'avril ainsi qu'en octobre et novembre.

Matières acceptées

Gazon
Feuilles
Résidus de jardinage
Brindilles

Contenants acceptés

Poubelles (usagées ou neuves) avec un couvercle
Bacs roulants sauf celui de couleur bleu
Sacs de papier biodégradable

Disposition

Placez vos contenants ou sacs en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte.



COLLECTE DE BRANCHES



Horaire

Villes	Dates
Contrecoeur	19 mai, 1 ^{er} octobre
Saint-Amable	19 mai, 1 ^{er} octobre
Sainte-Julie	Communiquez avec le service de collecte de branches au 450 922-7111
Varennes	19 mai, 1 ^{er} octobre
Verchères	19 mai, 1 ^{er} octobre

Branches acceptées

Longueur : 90 à 105 cm
Diamètre : 5 à 6 cm
Attachées en ballots de 20 kg maximum

Disposition

Placez vos branches en bordure de rue, le feuillage vers la résidence, avant 7 h le jour de la collecte.

ENVIRONNEMENT



CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Ce printemps, la MRC de Marguerite-D'Youville vous propose cinq conférences gratuites sur le compostage domestique.

Ces formations d'environ une heure répondront très certainement à toutes vos interrogations portant sur les matières à composter, les étapes à suivre, les différents types de composteurs, les multiples utilisations que l'on peut faire du compost mûr, et plus encore!

COMPOSTEURS À MOITIÉ PRIX!

La MRC offrira des composteurs domestiques à **moitié prix** (soit 30\$) aux personnes qui assisteront à l'une des conférences.

Les citoyens de la MRC peuvent se présenter à la conférence de leur choix.

N'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle de la MRC pour plus d'information au 450 583-3301, poste 242.

Horaire des conférences 2015

23 avril - 19 h à 20 h

Mairie de Verchères
579, route Marie-Victorin, Verchères

30 avril - 19 h à 20 h

Salle du Parc du Portageur
12, rue de la Criée, Varennes

****7 mai - 19 h à 20 h**

Pavillon Thérèse Savard-Côté
477, Avenue Jules-Choquet, Sainte-Julie

14 mai - 19 h à 20 h

Hôtel de ville, salle Simon Lacoste
575, rue Principale, Saint-Amable

21 mai - 19 h à 20 h

Centre multifonctionnel de Contrecoeur
4865, rue Legendre, Contrecoeur



** Compte tenu de la grande popularité de la conférence à Sainte-Julie, les citoyens qui souhaitent y assister doivent confirmer leur présence par téléphone, au 450 922-7111, ou par courriel à l'adresse suivante : clientele@ville.sainte-julie.qc.ca

La **MRC** vous informe

www.margueritedyouville.ca
450 583-3301 • 514 856-5701

La MRC vous informe est un bulletin d'information publié trois fois par année (printemps, automne et hiver)
Rédaction et coordination : Nadine Lasalle, MRC de Marguerite-D'Youville
Conception graphique : Angraphick inc.
Imprimé sur du papier 100 % postconsommation

LA GESTION DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

Vous prévoyez faire des travaux dans ou aux abords d'un cours d'eau? Avant de commencer, vous devez communiquer avec la MRC pour obtenir toutes les autorisations requises.

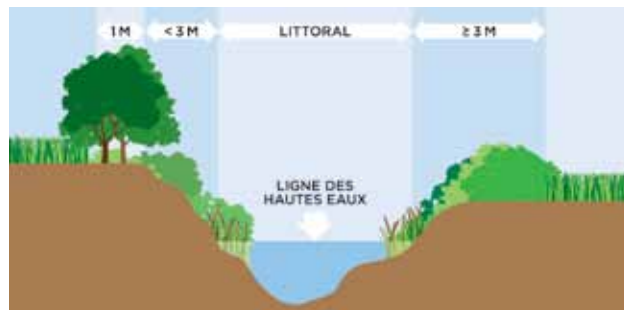
Selon la Loi sur les compétences municipales, la MRC de Marguerite-D'Youville doit veiller à assurer la libre circulation des eaux des cours d'eau situés sur son territoire. C'est aussi elle qui émet les permis requis pour toute action d'entretien ou d'aménagement dans un cours d'eau, telles :

- installation ou remplacement d'un ponceau;
- mise en place d'un projet ayant un impact sur le débit de pointe du cours d'eau;
- aménagement d'un passage à gué;
- stabilisation de talus dans le littoral;
- mise en place d'un exutoire de drainage (sortie de drain et fossé).

Protection des bandes riveraines : tout le monde y gagne

Trois raisons de protéger les bandes riveraines aux abords de champs en culture :

- 1) limiter l'érosion;
- 2) empêcher la sédimentation;
- 3) éviter les entretiens répétitifs et réduire les coûts qui y sont associés.



La bande riveraine en milieu cultivé doit être de 3 mètres. Sa largeur est mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. S'il y a un talus et que le haut de celui-ci est situé à moins de 3 mètres de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum de 1 mètre sur le haut du talus.

Depuis quelques mois, la MRC de Marguerite-D'Youville est heureuse de pouvoir compter sur la contribution de producteurs agricoles, qui se sont joints au comité de gestion des cours d'eau, et de profiter d'une meilleure connaissance des besoins et des réalités de chacun des acteurs touchés de près ou de loin par la gestion des cours d'eau. La MRC souhaite donc que ce partenariat soit des plus stimulant et enrichissant pour les projets futurs.

Pour plus d'information ou pour faire une demande d'entretien ou d'aménagement d'un cours d'eau, composez le 450 583-3301 poste 242 ou visitez le www.margueritedyouville.ca/cours_d_eau